Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 23/02/2024 à 17h15 Réference de l'AR : 010-211001599-20240216-202409-DE RÉFERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0 Séance du 16 février 2024 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures trente, le

En exercice: 11

Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

Présents:

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Dominique GAMICHON, Maire,

Votants:

8

7

Date de la convocation:

09 février 2024

Présents : M. Dominique GAMICHON, M. Francis COLLET., M. Florian LUTZ, Mme Marine ROSSI, M. Olivier PETITJEAN, M Philippe CRINDAL, Mme Céline

DALLEMAGNE

Absents: M. Francis LITWIN, M. Norbert-Gérald PITIOT, Mme Jennifer VAIRELLES.

Absents excusés; Mme Karine MAUVAIS donne pouvoir à

M. Dominique GAMICHON

Date d'affichage : 09 février 2024

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

## **SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

VOTE les subventions suivantes :

CFA AUBE 100 €
Outil en main du Nord de l'Aube 50 €
Ecomusée de la BARBUISE 50 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le ......
Et publication ou notification

Du .....

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, à LES GRANDES CHAPELLES, le 16 FEVRIER 2024

Le Maire, 202